



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 3 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trois du mois d'octobre à 20 Heures, le Conseil Municipal de la commune d'ILLIES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Damien HAYART, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite et adressée trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Date de la convocation : 28 septembre 2022

Etaient présents : Monsieur le Maire, V. LEPETZ, A. TROUILLET, P. DURETZ, M. DUMORTIER, M. VERLEY, M. KARLINSKI, D. HAYART, D. VERHAEVERBEKE, C. CABOUR, S. LAMBIN, Y. BERTAUX, C. LAMARQUE

Absents non excusés : Madame Catherine WALTER-LEGRAND, Monsieur Jean-Sébastien THIBAUT

Absents excusés : Madame Juliette LECOEUCE, Madame Isabelle DELMER, Monsieur Hubert CHARVET, Monsieur Frédéric DE SIETER

Absents ayant donné pouvoirs :

- Madame Isabelle DELMER à Madame BERTAUX
- Madame Juliette LECOEUCE à Monsieur Jean-Sébastien THIBAUT (absent à la séance du 03/10/2022)

Présentation de Monsieur le Maire, Monsieur Damien HAYART

1) DESIGNATION SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Maire propose de nommer Madame Valérie LEPETZ, secrétaire de séance et Madame Jenny GIUBLES en tant qu'auxiliaire (cette dernière ne participera pas aux votes des délibérations).

➤ **Vote du Conseil Municipal : Unanimité**

2) ENREGISTREMENT DE LA SEANCE

Afin de pouvoir retranscrire au mieux la séance de Conseil Municipal, Monsieur le Maire demande aux membres l'autorisation d'enregistrer la séance.

➤ **Vote du Conseil Municipal : Unanimité**

3) ADOPTION DU PROCES-VERBAL SEANCE DU 7 JUILLET 2022

➤ ***Vote du Conseil Municipal : Unanimité (membres présents à la séance précédente)***

4) REGIME INDEMNITAIRE DES ELUS (Annule et Remplace délibération 07_07072022)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Préfecture nous a demandé de retirer la délibération n°07_07072022 du 7 juillet 2022 sur le régime indemnitaire des élus afin d'en prendre une nouvelle.

Les indemnités seront versées à compter du 8 juillet 2022 pour le Maire (date de transmission de la précédente délibération en Préfecture) et du 11 juillet pour les adjoints (date de transmission des arrêtés de délégations en Préfecture).

Les régularisations seront opérées sur la paie de novembre 2022.

Fonction de l' élu	Nom, prénom	Pourcentage retenu de l'indice 1027	Pourcentage maximum autorisé
MAIRE	Damien HAYART	49,2 %	51.60 %
ADJOINT		11,3 %	19.8 %
ADJOINT		11,3 %	19.8 %
ADJOINT		11,3 %	19.8 %
ADJOINT		11,3 %	19.8 %
CONSEILLER DELEGUE		5,2 %	6 %
CONSEILLER DELEGUE		5,2 %	6 %
CONSEILLER DELEGUE		5,2 %	6 %
CONSEILLER DELEGUE		5,2 %	6 %
CONSEILLER DELEGUE		5,2 %	6 %
CONSEILLER DELEGUE		5,2 %	6 %
CONSEILLER DELEGUE		5,2 %	6 %
Total enveloppe votée et autorisée		130,80 %	

➤ ***Vote du Conseil Municipal : Unanimité***

5) DECISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET PRIMITIF 2022

Monsieur le Maire évoque à l'assemblée le devis qui a été réalisé pour un meuble bain-marie avec réserves pour la cantine. La nouvelle organisation de la cantine depuis la rentrée scolaire en mode « Self » nécessite cet achat.

Il propose les décisions modificatives suivantes :

- **Vote du Conseil Municipal : Unanimité**

8) CREATION DE POSTES AGENTS RECENSEURS ET FIXATION DE LEURS REMUNERATIONS

Le recensement 2023 pour la commune d'Illies aura lieu du 19 janvier au 18 février 2023.

Illies est départagé en 3 districts pour cette enquête, il convient donc de nommer 3 agents recenseurs et de fixer leur rémunération, comme suit :

- 1 € par feuille de logement
- 2 € par bulletin individuel

➤ ***Vote du Conseil Municipal : Unanimité***

9) PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME 3

Le 23 avril 2021, les élus métropolitains ont débattu sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable du futur PLU, comme le prévoit l'article L. 153-12 du code de l'urbanisme.

Notre conseil municipal a tenu ce même débat le 14 juin 2021.

A l'issue des débats métropolitain et municipaux, le projet de PLU3 entre à présent dans la dernière phase de son élaboration.

La Métropole a diffusé cet été une première version de travail de certaines pièces du futur document aux 95 communes membres, et souhaite recueillir les remarques des communes sur cette première version par voie de délibération des conseils municipaux. La Métropole souhaite ainsi vérifier la bonne prise en compte des demandes qui ont pu être retenues et les remarques des 95 conseils sur la déclinaison des orientations métropolitaines avant que le document ne soit présenté au conseil métropolitain en vue d'être arrêté lors de la séance du 16 décembre 2022.

Ces documents sont disponibles via le lien suivant :

<https://diffuweb.lillemetropole.fr/PLU3/docsplu3-V1/Accueil.html>

Le conseil municipal d'Illies émet ses remarques et observations sur ces éléments :

Concernant le projet de Règlement du futur PLU3 et sa traduction cartographique :

Le conseil municipal d'Illies émet les remarques et observations suivantes :

1 > REGLEMENT UVD 8.1, CONSTRUCTIBILITE AU-DELA DES 25 mètres

- **Obtenir la même réglementation qu'Ennetières-en-Weppes, soit une constructibilité portée à 50 m. Cela apparaît comme nécessaire de bien délimiter la plaine agricole avec la plaine bâtie ; cette linéarité permettra plus de lisibilité sur la carte du PLU**

Monsieur Daniel HAYART rappelle, qu'au niveau de l'agriculture, il existe désormais une bande de « non-traitement » donc les agriculteurs ne pourront plus cultiver au-delà, donc possibilité de construire au-delà des 25 mètres.

2 > CLASSEMENT PARTIE NORD TRANSLOY EN ZONE CONSTRUCTIBLE (zone A en UVD8.1)

- **Nécessité d'une répartition équilibrée entre les logements locatifs et les logements résidentiels**

3 > RECLASSER EN ZONE UE PARCELLES ENTREPRISE COCKENPOT, B 1548 et B 1546

- Parcelles qui ont été vendues par la MEL à la société COCKENPOT dans le cadre du développement économique. Lors de l'élaboration du PLU 2, elles ont été classées par « erreur » en A.

L'entreprise souhaiterait rénover ses anciens bâtiments et faire une extension par l'arrière, il apparaît plus que primordial pour la commune d'Illies d'encourager ces activités commerciales. Si nécessaire, il est proposé de réduire la zone UE créée sur la zone Malbranque, pour restituer la surface concernée en espace agricole

4 > SUPPRESSION ZONE ZDH parcelles B 948 et B 949

- Zone Zdh qui pourrait être décalée en fond de parcelle afin de ne pas empêcher les projets de la zone commerciale.

Monsieur Daniel HAYART précise que cette zone a été déterminée d'après une photo aérienne qui a photographié un fossé, d'où l'erreur.

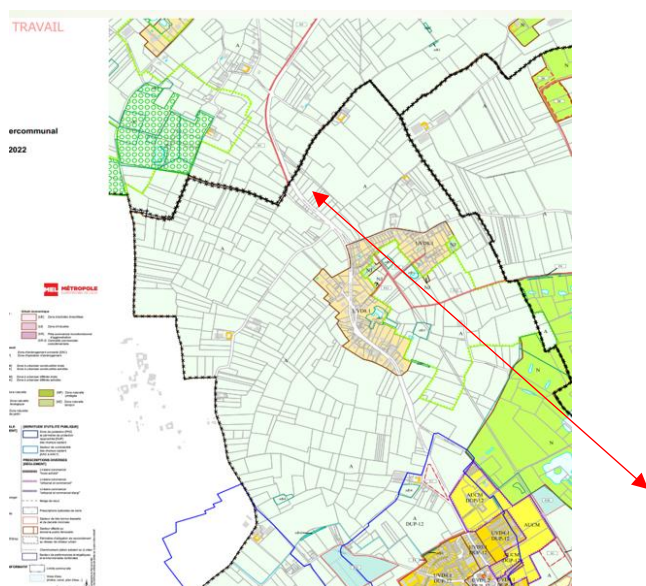
5 > AUGMENTATION DES SURFACES AUTORISEES EN ZONE UX 6 (ZONE DE LA CROISEE DES WEPPES)

- Nécessité de pérenniser l'activité commerciale en la diversifiant davantage pour attirer plus de monde

6 > OUVRIR A L'URBANISATION « DENT CREUSE » HAMEAU DE LIGNY LE GRAND, parcelles A1348 A 1349, A 1350 et A 1345

- Nécessité de bien délimiter la plaine agricole avec la plaine bâtie ; nécessité d'une linéarité qui permettra plus de lisibilité sur la carte du PLU

7 > MODIFICATION DU TRACE DES CHEMINEMENTS EN MODE DOUX



- Demande prolongation de de la réserve pour une logique d'itinéraire depuis Aubers

8



9



Parcelle A 1386, espaces verts Allées Musset e Lamartine



**Parcelles A1998
et A 1999,
derrière la rue
Jean de la
Fontaine**



Parcelles A1997 et A 1996, rue Prévert



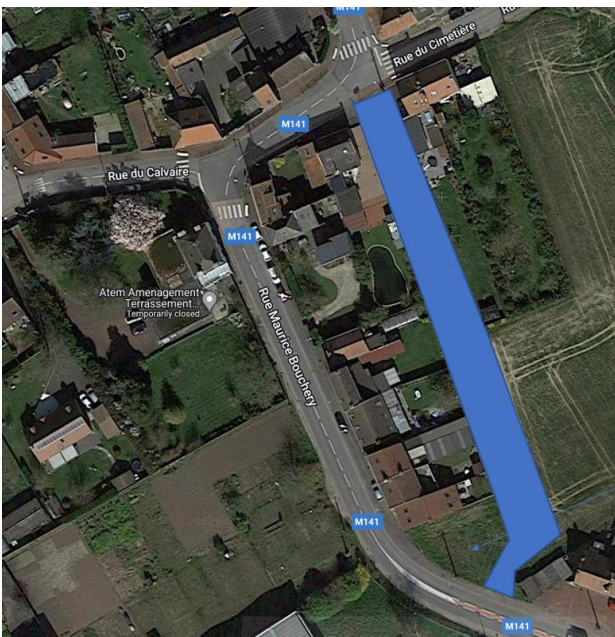
Parcelles A 1146 et A 1145, hameau de la Motelette



**Parcelles non cadastrées
rue de la Platte Voie**



**Parcelles non cadastrées
Orée du Golf**



**Parcelle B1086, rue Maurice
Bouchery / Rue du Calvaire**



Parcelle A 1224, Hameau de l'Aventure / Hameau de Ligny le Grand



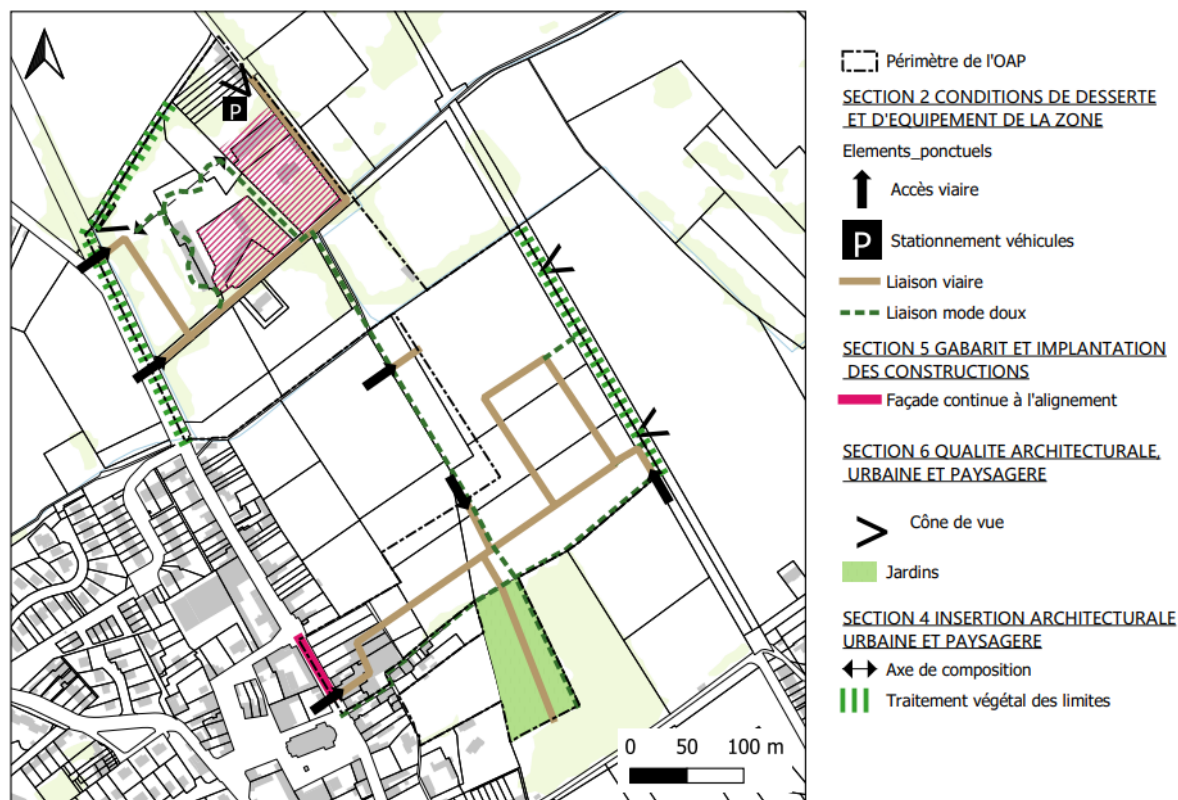
Parcelles rue du Hus, rue Olof Palme



Espaces verts derrières les maisons rue Victor Hugo

Concernant les d'orientations d'aménagement et de programmation :

- OPA 80 ILLIES CHANOINE RIGAUT : VOLONTE DE RETABLIR UN EQUILIBRE ENTRE LES JARDINS INDIQUES ET LES JARDINS COUR DU ROY



A l'issue de la consultation des communes, et des personnes publiques associées, le PLU3 arrêté et les avis émis dans le cadre de cette consultation seront soumis à une enquête publique prévue à l'automne 2023.

- **Vote : unanimité du Conseil Municipal sur ces observations**

10) PROJET DE PLAN LOCAL DE L'HABITAT 3

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) est le document cadre et la feuille de route de la politique locale de l'habitat. Il est basé sur l'adhésion et l'action volontaire de l'ensemble des communes, organisées en territoire. Il fixe les orientations et les objectifs de la politique locale, dans un cadre de travail partagé.

Conformément à l'article R302-9 du Code de la Construction et de l'Habitation, le président de la MEL a sollicité l'avis des communes sur le 1^{er} projet de PLH, arrêté par le conseil de la MEL du 24 juin 2022. Les conseils municipaux des communes délibèrent notamment sur les moyens, relevant de leurs compétences respectives, à mettre en place dans le cadre du programme local de l'habitat. Faute de réponse dans un délai de deux mois, à compter de la transmission du projet arrêté par la MEL, leur avis est réputé favorable.

Après examen des avis reçus, le Conseil de la MEL délibèrera de nouveau sur le projet de PLH3 modifié. Il sera ensuite transmis à l'État, qui le soumettra pour avis au comité régional de l'habitat et de l'hébergement.

Le préfet pourra alors émettre des demandes motivées de modifications, sur lesquelles le Conseil de la MEL délibèrera avant de consulter à nouveau les communes et le syndicat mixte du SCOT, selon les mêmes modalités que pour le premier projet.

Illies : PROJETS DE LOGEMENTS 2022 - 2028 (Données arrêtées à février 2022)

Projets envisagés pour une date de livraison prévue à horizon du PLH 2022 - 2028 : **174** logements estimés

Projets de 5 logements et plus (en zones constructibles du PLU en vigueur)

N° carto	Nom Projet	Nb de logements estimés	Année Livraison estimée
6333	Malbranque - Habitat inclusif	8	2026
689	Chanoine Rigaut	150	2028
691	Malbranque Rue Bouchery	16	2022

➤ **Vote du Conseil Municipal : à l'unanimité**

- 1. De donner un avis favorable sur le projet de PLH3**
- 2. D'engager la commune à mettre en œuvre les moyens nécessaires et relevant de ses compétences pour le Programme Local de l'Habitat 2022-2028 de la MEL**
- 3. De n'émettre aucune observation ni demandes de modifications sur ce projet**

11) RETROCESSION COMMUNE / MEL PARCELLES HAMEAU DU TRANSLOY

Afin de permettre l'aménagement d'une zone 30 au niveau du Hameau du Transloy à Illies, la Métropole Européenne de Lille doit se rendre propriétaire d'une partie du foncier communal, cadastré section A numéros 833 et 834.

Conformément aux plans annexés et dans l'attente des documents du géomètre, l'emprise représente une surface d'environ 107 m² pour la parcelle A n°833 et environ 63 m² pour la parcelle A n°834.

La MEL propose un transfert à titre gratuit.

➤ **Vote du Conseil Municipal : à l'unanimité**

12) ADHESION AU CNAS

Proposition d'adhérer au CNAS au 1^{er} janvier 2023.

Il s'agit d'un comité d'action proposant plusieurs avantages au personnel communal (chèques vacances, allocations diverses, réductions loisirs, vacances, etc...)

Cela concernerait environ 15 agents (les titulaires et les contrats de longues durées).

La commune adhérerait auparavant à PLURELYA (depuis 2007) mais volonté de changement car plus de prestations offertes au CNAS.

Coût : 212 € par agent pour la collectivité.

➤ **Vote du Conseil Municipal : à l'unanimité**

13) CONVENTION CdG 59 MEDECINE ET PREVENTION

Il est proposé à la commune d'Illies de signer une nouvelle convention relative aux services de médecine de prévention favorisant la mutualisation des services de médecine préventive, y compris entre les trois versants de la fonction publique, et consacrant la pluridisciplinarité de la prévention, sous la coordination du médecin de travail. Les missions des services sont élargies, avec notamment l'évaluation des risques professionnels et le maintien en emploi des agents.

Pour tenir compte de cette évolution, le CdG59 adapte sa facturation et la simplifie. Jusqu'à présent, les visites et actions des professionnels étaient facturés à la journée ou ½ journée mais, à compter du 1^{er} janvier 2023, une contribution annuelle est fixée à 85 € par agent(e).

- **Vote du Conseil Municipal : à l'unanimité**

14) MODIFICATION DELIBERATION BOURSE AU PERMIS

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Mary VERLEY qui s'occupe de ce projet.

Compte tenu de la délibération 15_14062021 évoquant le projet de la commune d'Illies intitulé « Bourse au Permis »,

Compte tenu de la délibération rectificative n° 14_04042022, portant l'âge à 17 ans.

Monsieur le Maire évoque la nécessité de modifier à nouveau cette délibération car le coût a augmenté passant de 1050 € à 1250 €.

- **Vote du Conseil Municipal : à l'unanimité**

15) INFORMATIONS DIVERSES

- **Bulletin municipal qui est en cours de finalisation,**
- **Plan de mobilité MEL, consultation des communes jusque fin novembre 2022**
- **Dépôt PC Kinés / Dentistes / Orthophoniste**
- **Rétrocession des espaces verts rue Prévert, acte administratif qui va être régularisé avec LMH : abattage et élagages arbres qui peuvent être entrepris.**
- **Fermeture du magasin « Les Gourmandises de Christine »**
- **Enquête publique sur la zone d'épandage de digesta de la station de méthanisation (Avis favorable pour l'épandage sous réserve de ne pas nuire aux habitants et usagers des espaces, + nécessité d'enfouir dans la journée + déterminer un périmètre de sécurité vis-à-vis des habitations)**

Proposition d'avis du Conseil Municipal : avis favorable sous réserve de ne pas nuire aux habitants et usagers des espaces et nécessité d'enfouir dans la journée.

- **Enquête publique sur la zone d'épandage de coquilles d'œufs par la SAS LIOT**

*Consultation publique du 3 octobre au 4 novembre 2022
Avis du Conseil Municipal à donner avant le 19 novembre 2022*

*Par rapport à ces enquêtes publiques, Monsieur Philippe DURETZ évoque la nécessité d'insister sur le respect de la loi concernant les épandages et les traitements.
Il souhaite étudier la 2^{ème} enquête publique de la SAS LIOT qui lui sera envoyée par mail.*

➤ **Travaux réfection caveau des curés : démarrage imminent.**

➤ **Passage à la ville 30**

Agglomération + hameaux du Transloy et de la Bouchaine.

Demande de Monsieur Alain TROUILLET d'effectuer une demande auprès de la MEL pour limiter la vitesse à 50 km/h dans le hameau de Ligny le Grand

➤ **Respect de la loi sur les épandages, traitements**

➤ **Sobriété énergétique bâtiments communaux**

1. **Lutter et sensibiliser contre le gaspillage**
2. **Définir les températures de chaque site**
3. **Test de coupure de l'éclairage public la nuit de minuit à 5 h**

Mise en place cette semaine pour les sites, à voir pour l'éclairage public.

Fin de séance à 21 heures.

La secrétaire
Madame Valérie LEPETZ

Le Maire,
Monsieur Damien HAYART

